



Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le [redacted]
ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 (ROB 2023)



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 01 2023

- Le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les 2 mois précédents l'adoption du budget, prévu en séance du conseil municipal du 21 mars 2023.

LES FONDEMENTS LEGAUX DU ROB

- La loi ATR du 6 février 1992 a créé l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de +de 3 500 habitants. Il s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en conseil municipal dans les 2 mois précédant le vote du budget.
- La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L 2312-1 du CGCT qui précise désormais que dans les communes de plus de 10 000 habitants, le ROB comporte aussi une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

LES OBJECTIFS DU ROB

Il permet au conseil municipal:

- D'appréhender l'environnement économique international et national dans lequel évolue la collectivité (source Caisse d'Epargne et LBP)
- De prendre connaissance de la situation financière rétrospective de la collectivité
- D'être informé sur la prospective financière et de pouvoir débattre sur les grandes orientations budgétaires à venir

1 - Contexte économique et financier national et international - p 4 à 7

2 - Rétrospective financière 2018-2021- p 8 à16

3 - Masse salariale, effectifs et temps de travail - p 17 à 25

4 - Prospective financière 2022-2025 – p 26 à 38

Ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record et risque de récession économique

Sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte de stagnation de l'inflation où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance. En zone Euro au T3, le PIB ne croît que de 0,2% (contre + 0,8% au T2) et l'inflation y a atteint 10,7% en octobre.

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine. Celui-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement couteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production, le pouvoir d'achat étant en baisse et les coûts énergétiques devenant insupportables pour certaines entreprises.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. En effet, la BCE a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50% en novembre) et lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue néanmoins au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties.

France: un marché du travail en tension et des entreprises confrontées à la crise énergétique

Le taux de chômage en France est resté stable au 1^{er} semestre 2022 (7,2%). Un taux assez faible qui s'explique en réalité principalement par la hausse de la population active d'une part et les créations d'emplois d'autre part. Néanmoins les entreprises françaises peinent à recruter. Ainsi, en octobre dernier, 82 % des entreprises du secteur construction étaient concernées par ce problème, 81 % de l'industrie manufacturière et 67% des entreprises de services connaissaient les mêmes difficultés. Les entreprises les plus consommatrices en énergie sont particulièrement impactées par les inquiétudes sur l'approvisionnement et les hausses du prix du gaz et de l'électricité.

France : une inflation inédite frappe le pays

- La France a connu un choc inflationniste record au premier semestre 2022. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation forte des prix de l'énergie suite à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9% et 5,6%), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2%). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. Au final, la revalorisation nominale des bases des valeurs locatives s'établira à 7,1% en 2023.
- La sévérité de ce choc inflationniste a eu pour conséquence une dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français. En recul de -1,8% au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -2% au deuxième trimestre. Les quelques renégociations salariales au second semestre, les revalorisations du Smic et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles) et pour finir du point d'indice des fonctionnaires (+3,5% en juillet 2022), faisant suite à son gel depuis 2010, être insuffisantes pour enrayer cette baisse au second semestre. L'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques) présentait d'ailleurs en octobre dernier ses nouvelles prévisions et estimait que le pouvoir d'achat des ménages reculerait en 2022 et en 2023. Ainsi, l'essentiel des gains enregistrés en 2021 serait effacé et il retrouverait son niveau de 2019. Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent.

France : une baisse en volume du budget 2023

- Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5% du PIB en 2022 (après 6,4% en 2021) et s'y stabiliser en 2023.
- Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6% du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5% en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie.
- Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

- Suppression de la CVAE étalée sur 2 ans

Par souci d'équilibre des finances publiques, le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. Financièrement parlant, la baisse sera de 4,1 milliards d'euros dès 2023 et de 9,3 milliards d'euros au total pour les entreprises.

- Filet de sécurité 2023 sur les dépenses énergétiques

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 %. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement. Comme le dispositif 2022, seuls les collectivités ou groupements ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique de collectivités auquel ils appartiennent pourront bénéficier de la dotation. Les collectivités pourront obtenir un acompte si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023. La ville de Pacé pourra y prétendre.

- Amortisseur « électricité »

Toutes les collectivités n'en bénéficieront pas. Seulement celles qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prendra en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 320 euros/MWh. Son fonctionnement sera très simple : l'aide sera directement intégrée dans la facture d'électricité des consommateurs et l'Etat compensera les fournisseurs. Les consommateurs n'auront qu'à confirmer à leur fournisseur qu'ils relèvent du statut qui permet d'en bénéficier (collectivité, PME, association, etc.). La ville de Pacé pourra également y prétendre.

- 320 Millions d'euros d'augmentation de la DGF

Cette annonce avait été faite par Elisabeth Borne devant la convention d'Intercommunalités de France pour aider les collectivités à faire face à la crise énergétique. « Le contexte impose d'apporter une réponse plus forte », avait-elle défendue devant les 2 000 élus intercommunaux présents dans la salle. Selon ses calculs, cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

- Création du fonds vert

Le fonds vert destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique dispose de 2 milliards d'euros de crédits. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. L'utilisation et la répartition de ce fonds devraient être simplifiées par rapport aux dispositifs mis en place sous le précédent quinquennat. Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appels à projets nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fonds soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution. Parallèlement, ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

- Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et, donc, la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra être appliquée sur 4 000 nouvelles communes. Ce PLF intègre également la hausse des taux de la taxe sur les logements vacants, de 12,5 % à 17 % la première année et de 25 % à 34 % à partir de la deuxième année.

- Décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation

Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative de collecte des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1^{er} janvier 2026. L'amendement retenu dans la version finale propose de repousser ce calendrier de deux ans, de façon à tenir compte du décalage de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels, ainsi que des travaux préparatoires complémentaires nécessaires pour fiabiliser les bases d'imposition actuelles, en amont de la campagne déclarative.

- Financement de la formation des apprentis des collectivités

Un amendement au projet de loi de finances pour 2023 déposé par le gouvernement prévoit l'extinction de la participation de l'Etat et de France Compétences au financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale (15 millions d'euros pour chacun). Malgré l'opposition du CNFPT et le Collectif des employeurs territoriaux, il a été maintenu. Ce PLF supprime également le doublement de la rémunération pour les agents de droit public travaillant le 1^{er} mai. Cette mesure était entrée en vigueur au 1^{er} mars 2022.

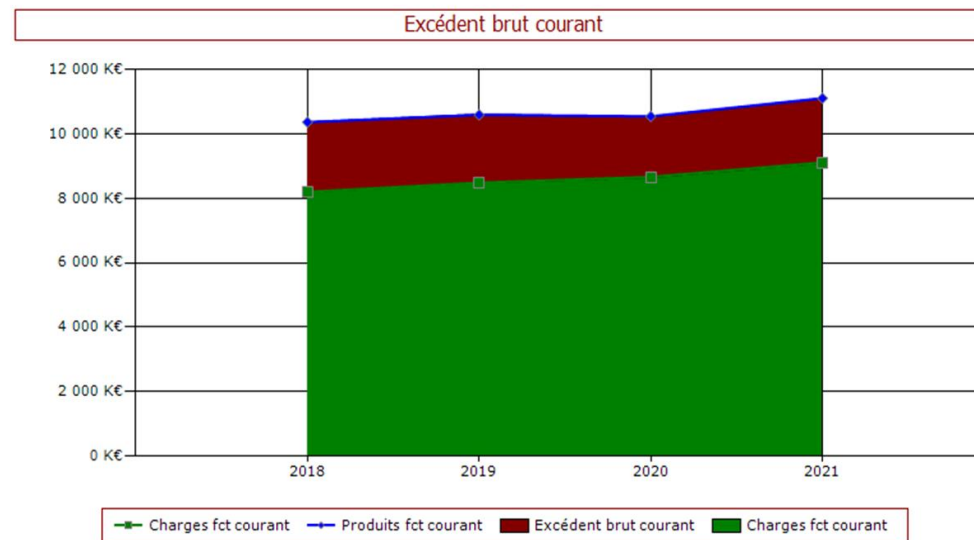
SITUATION FINANCIERE RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE



K€	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant	10 369	10 596	10 548	11 110
- Charges de fonctionnement courant	8 199	8 486	8 667	9 115
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 170	2 110	1 881	1 995
+ Solde exceptionnel large	49	12	12	14
= Produits exceptionnels larges*	53	16	20	20
- Charges exceptionnelles larges*	4	4	8	6
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 219	2 122	1 893	2 009
- Intérêts	253	220	180	139
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 966	1 902	1 713	1 870
- Capital	1 167	1 165	1 200	1 157
= EPARGNE NETTE (EN)	799	737	513	713

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

→ Le niveau d'épargne nette se maintient globalement grâce à un excédent brut courant correct, un profil de dette favorable (intérêts et capital à rembourser moindres) et une poursuite du désendettement.

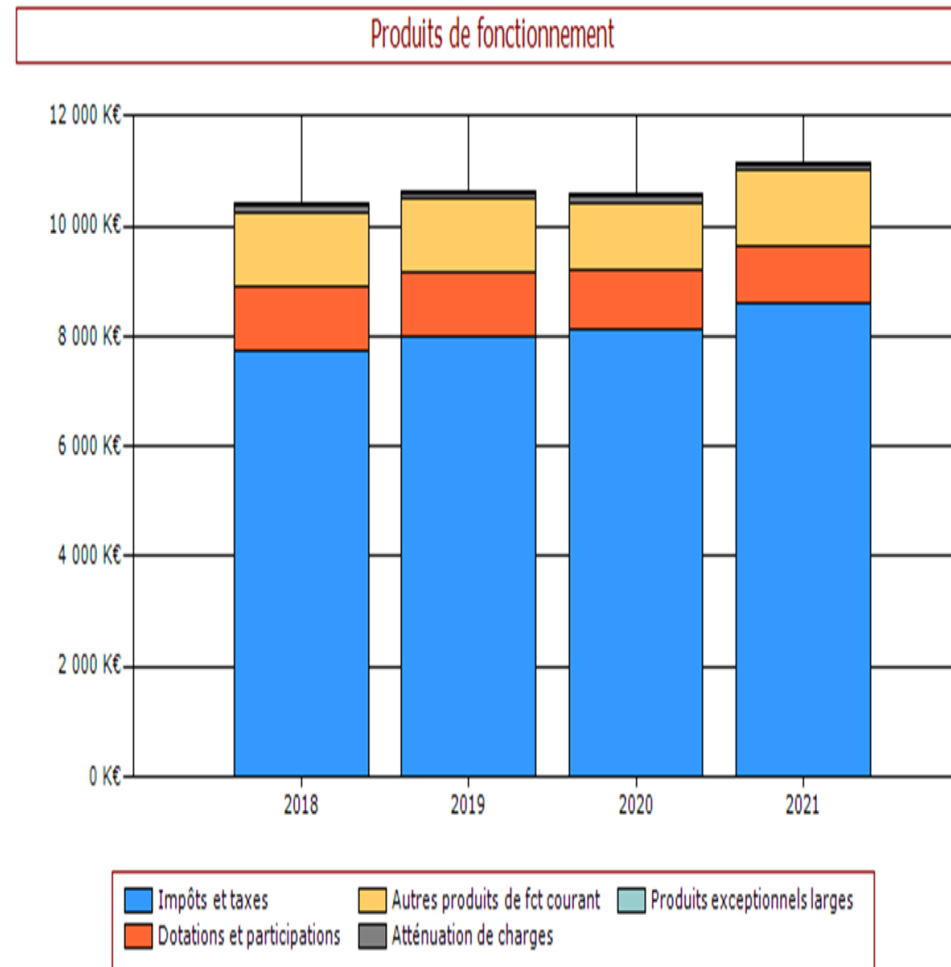


Evolution des recettes de fonctionnement 2018-2021

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
 Reçu en préfecture le 31/01/2023
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

Les produits de fonctionnement évoluent de 6,79 % sur la période 2018- 2021.

K€	2018	2019	2020	2021
Produits fct courant stricts	10 234	10 486	10 424	11 002
Impôts et taxes	7 728	8 001	8 119	8 580
Contributions directes	5 528	5 688	5 760	6 226
Dotation communautaire reçue	1 086	1 109	1 132	1 132
DSC reçue	1 086	1 109	1 132	1 132
Reversement FNGIR	32	32	32	32
Attribution FPIC	160	167	170	176
Solde impôts et taxes	922	1 005	1 025	1 014
Dotations et participations	1 190	1 155	1 103	1 054
DGF	866	854	767	760
Fonds de péréquation divers	13	0	0	0
Compensations fiscales	154	159	171	61
FCTVA fct	3	5	5	4
Solde participations diverses	154	137	160	229
Autres produits fct courant	1 316	1 330	1 202	1 368
Produits des services	1 027	1 089	779	938
Produits de gestion	289	241	423	430
Atténuations de charges	135	110	124	108
PROD. FCT COURANT	10 369	10 596	10 548	11 110
Produits exceptionnels larges *	53	16	20	20
PROD. DE FONCTIONNEMENT	10 422	10 612	10 568	11 130



Evolution des dépenses de fonctionnement 2018-2021

Envoyé en préfecture le 31/01/2023

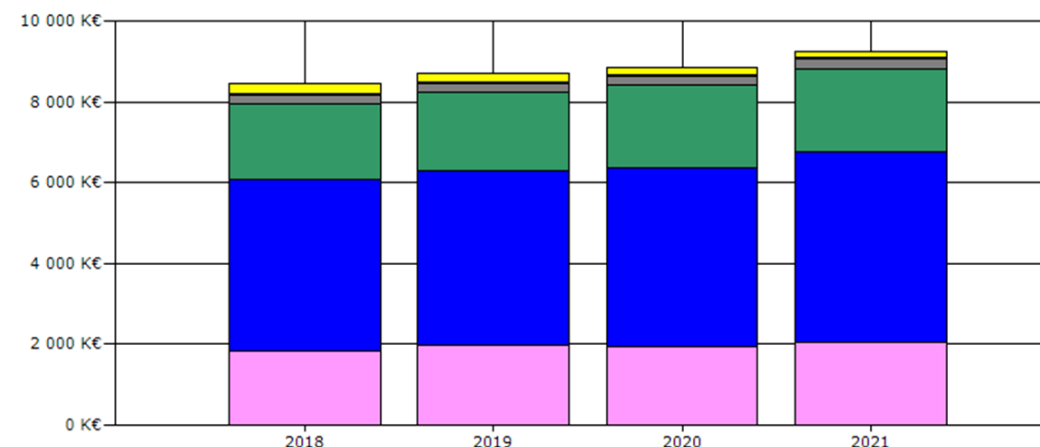
Reçu en préfecture le 31/01/2023

Affiché le

ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

K€	2018	2019	2020	2021
Charges fct courant strictes	7 940	8 227	8 408	8 811
Charges à caractère général	1 832	1 966	1 928	2 047
Charges de personnel	4 250	4 349	4 446	4 708
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	1 858	1 912	2 034	2 056
Autres charges fct courant	0	0	0	0
Atténuations de produits	259	259	259	304
Charges fct courant	8 199	8 486	8 667	9 115
Charges exceptionnelles larges *	4	4	8	6
Charges fct hs intérêts	8 203	8 490	8 675	9 121
Intérêts	253	220	180	139
Charges de fonctionnement	8 456	8 710	8 855	9 260

Charges de fonctionnement



Les charges de fonctionnement hors intérêts évoluent de 11,19 % sur la période 2018- 2021.

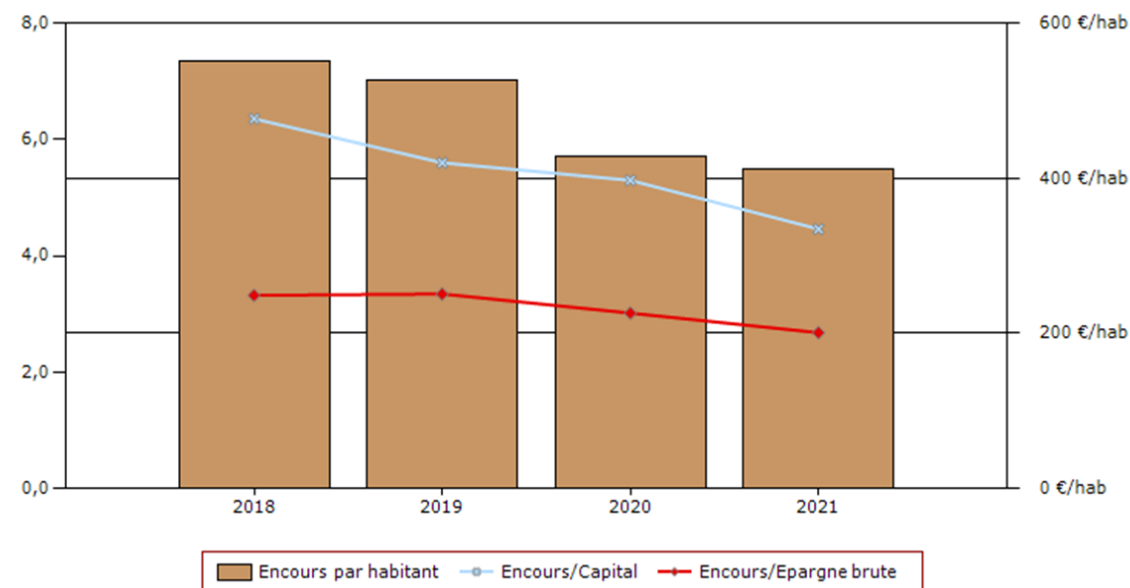
ANNUITE DE LA DETTE

K€	2018	2019	2020	2021
Capital	1 167	1 165	1 200	1 157
Intérêts	253	220	180	139
Annuité de la dette	1 420	1 385	1 380	1 296

L'encours ou stock de dette se réduit sous l'effet du désendettement.

La capacité de désendettement (Encours/Epargne brute) inférieure à 3 années assure une marge de manœuvre confortable.

Ratios de dette



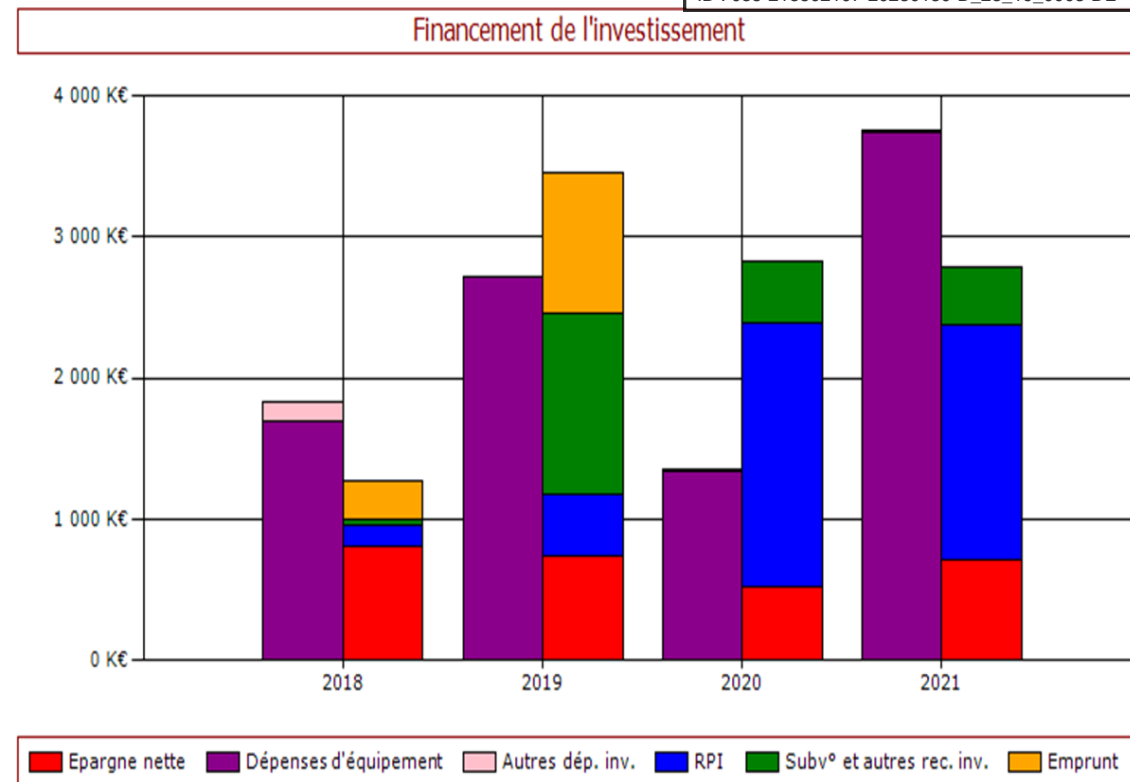
RATIOS DE DETTE

	2018	2019	2020	2021
Encours (en k€)	6 563	6 378	5 162	5 005
Epargne brute (en k€)	1 966	1 902	1 713	1 870
Encours / Epargne brute (en années)	3,3	3,3	3,0	2,7
Encours par habitant (en €)	552,3	526,7	428,9	411,9

Financement de l'investissement

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
 Reçu en préfecture le 31/01/2023
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

K€	2018	2019	2020	2021
Dép. d'inv. hs annuité en capital	1 832	2 716	1 350	3 754
Dép. d'inv. hs dette	1 832	2 716	1 350	3 754
Dépenses d'équipement	1 697	2 716	1 347	3 752
Autres dépenses d'inv.	135	0	3	2
Financement des investissements	1 264	3 452	2 825	2 789
Epargne nette	799	737	513	713
Ressources propres d'inv. (RPI)	152	436	1 880	1 663
FCTVA	147	259	401	0
Produits des cessions	0	15	1 474	452
Diverses RPI	5	162	5	1 211
Participations aménageurs ZAC	0	1 265	295	368
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	43	14	137	45
Emprunt	270	1 000	0	0
Variation de l'excédent global	-569	736	1 475	-965
Excédent global de clôture (EGC) =				
Résultat de clôture de l'exercice	449	1 184	2 662	1 697



Sur la période 2018-2021, les cessions foncières et la participation des aménageurs contribuent pour 3,869 M€ (40%), l'épargne nette pour 2,762 M€ (29%), l'emprunt pour 1,270 M€ (13%), au financement d'un volume d'environ 9,5 M€ de dépenses d'équipement.

Taux de Foncier Bâti (en %)					
Présentation décroissante échantillon de communes	2010	2016	Evolution 2010/2016	2020	Evolution 2016/2020
Noyal- Chatillon	21,85	23,88	9%	23,88	0%
Vern sur Seiche	20,06	21,06	5%	21,06	0%
Le Rheu	20,10	20,70	3%	20,70	0%
St Jacques	19,97	19,97	0%	19,97	0%
Bruz	18,31	19,54	7%	19,54	0%
Betton	19,00	19,00	0%	19,00	0%
Thorigné Fouillard	18,85	18,85	0%	18,85	0%
Acigné	17,19	18,20	6%	18,20	0%
Chantepie	16,15	18,09	12%	18,81	4%
Pacé	17,19	17,19	0%	17,19	0%
St Grégoire	16,58	16,58	0%	16,58	0%
Mordelles	16,10	16,10	0%	16,10	0%
Chartres de B	12,08	13,41	11%	13,41	0%
Cesson Sévigné	11,5	12,54	9%	12,54	0%

Taxe foncière part communale payée (en Euros)

pour une maison identique de 95 m2 habitable avec 20 m2 d'annexe (garage) en cat 5

Source : AUDIAR- "la maison baladeuse"

Présentation décroissante échantillon de communes	2016	2020	Evolution 2016/2020
Le Rheu	411	448	9,00%
St Jacques	421	445	5,70%
Vern sur Seiche	403	427	5,96%
Noyal Chatillon	389	412	5,91%
Bruz	362	409	12,98%
Chantepie	355	407	14,65%
Betton	358	379	5,87%
St Grégoire	339	358	5,60%
Thorigné Fouillard	333	352	5,71%
Acigné	331	350	5,74%
Pacé	329	349	6,08%
Mordelles	329	348	5,78%
Cesson Sévigné	256	271	5,86%
Chartres de B	230	267	16,09%

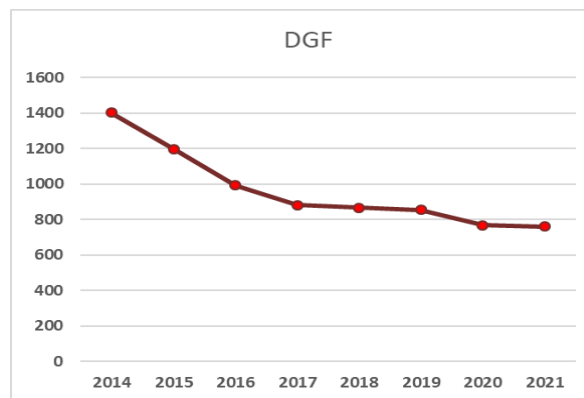
Pacé a réussi à stabiliser ses taux de fiscalité depuis 2010 tout en garantissant un cadre favorable aux acteurs économiques et en rendant des services de qualité à ses habitants.



L'évolution de la part communale de TFB sur la période 2016- 2020 résulte ainsi exclusivement des revalorisations nominales des bases appliquées automatiquement par l'Etat et calculées sur l'évolution de l'inflation.

DGF

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire (DF)	1 180	1 004	804	707	706	707	686	679
Effet variation de population	60	33	22	25	22	25	-3	12
Effet prélèvement pour péréquation	-10	-30	-30	-30	-22	-24	-18	-20
Contribution RFP (redressement des finances publiques depuis 2014)	-79	-180	-192	-93	0	0	0	1
+ Dotation aménagement (DSU, DNP)	220	193	187	175	160	147	81	81
dont DSU	114	114	114	102	85	57	0	0
dont DNP	106	80	73	73	75	90	81	81
= DGF	1 400	1 198	991	882	866	854	767	760
PERTES DE DGF EN CUMULÉ DE 2014 A 2021		203	409	519	534	546	633	640
TOTAL PERTES DE DGF								3 484

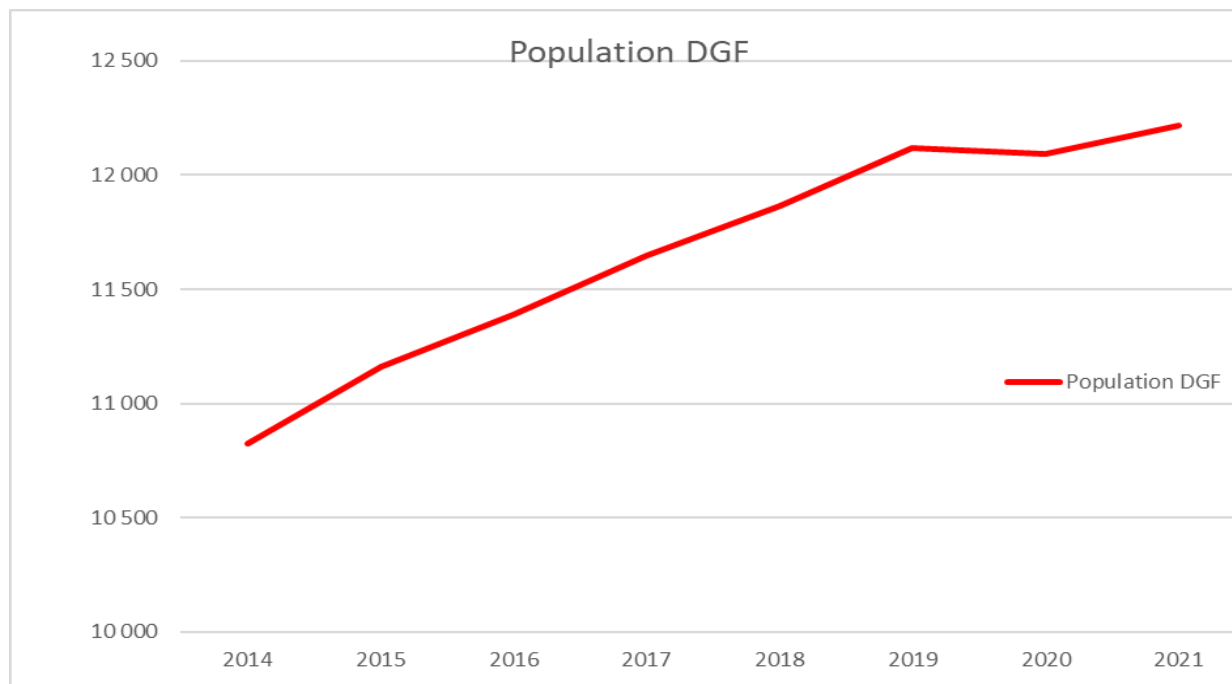


Compte tenu de la contribution au redressement des finances publiques, supportée par notre dotation forfaitaire de 2014 à 2017 inclus, de la disparition progressive de notre DSU depuis 2017 ainsi que de l'effet péréquation, Pacé a perdu environ 3,5 M€ de produit de DGF entre 2014 et 2021.

Ainsi, la DGF a été quasiment divisée par 2 sur la période 2014-2021, la ville ne percevant plus que 760 k€ en 2021 contre 1 400 k€ en 2014.

POPULATION DGF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population DGF	10 823	11 163	11 391	11 647	11 866	12 118	12 091	12 216



➔ **Compte tenu de la fin de la ZAC de Beausoleil et du démarrage de la ZAC BCT (Bourg- Clais-Touraudière) , l'apport en population devrait connaître une reprise plus soutenue seulement à compter de 2024.**

LA MASSE SALARIALE, LES EFFECTIFS ET LE TEMPS DE TRAVAIL 2022 - 2023



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

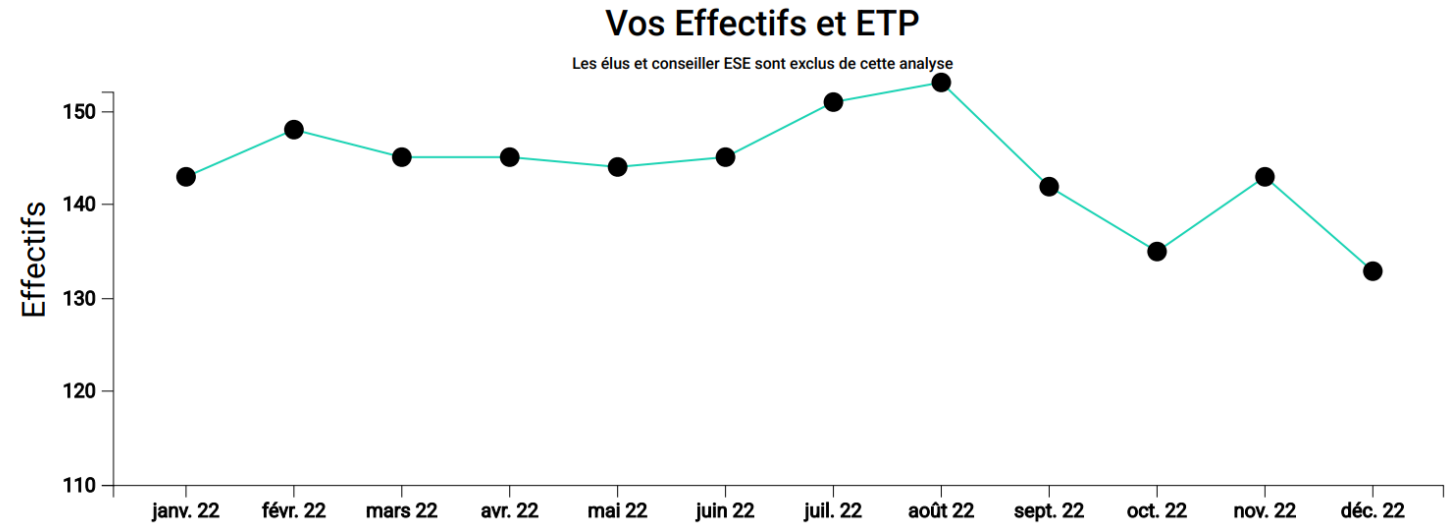
Effectifs / ETP

↓ **133** Effectifs
Nombre d'effectifs

↓ **113,95** ETP
Nombre d'ETP

- Au 31 décembre 2022, les effectifs du personnel communal s'établissent de la façon suivante:

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le
ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE



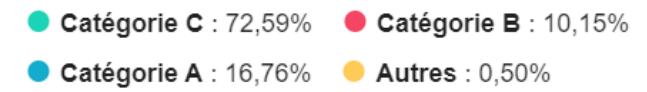
	2022												Total	Moyenne
Effectifs ETP	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.		
Effectifs	142,99	147,99	144,99	144,99	143,99	144,99	150,99	152,99	141,87	134,87	142,87	132,87	1 726	144
Evolution M-12 Effectifs	0 %	5,71 %	2,11 %	4,32 %	4,35 %	1,4 %	-1,95 %	15,03 %	-2,82 %	-5,68 %	-4,11 %	-8,99 %		
ETP	117,48	117,03	117,38	116,5	117,42	117,95	113	109,93	115,52	114,82	123,68	113,95	1 394,66	116,22
Evolution M-12 ETP	0,09 %	1,89 %	1,41 %	1,85 %	4,59 %	1,69 %	-2,03 %	-2,4 %	-1,46 %	-1,48 %	4,93 %	-2,21 %		

- Au 31 décembre 2022, les effectifs du personnel communal s'établissent de la façon suivante:

LA STRUCTURE DES EFFECTIFS



Répartition globale au dernier mois



LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

En 2021

Analyse par sexe	
♀	♂
43,05 Ans Age Moyen	44,34 Ans Age Moyen
58% Effectifs	42% Effectifs

En 2022

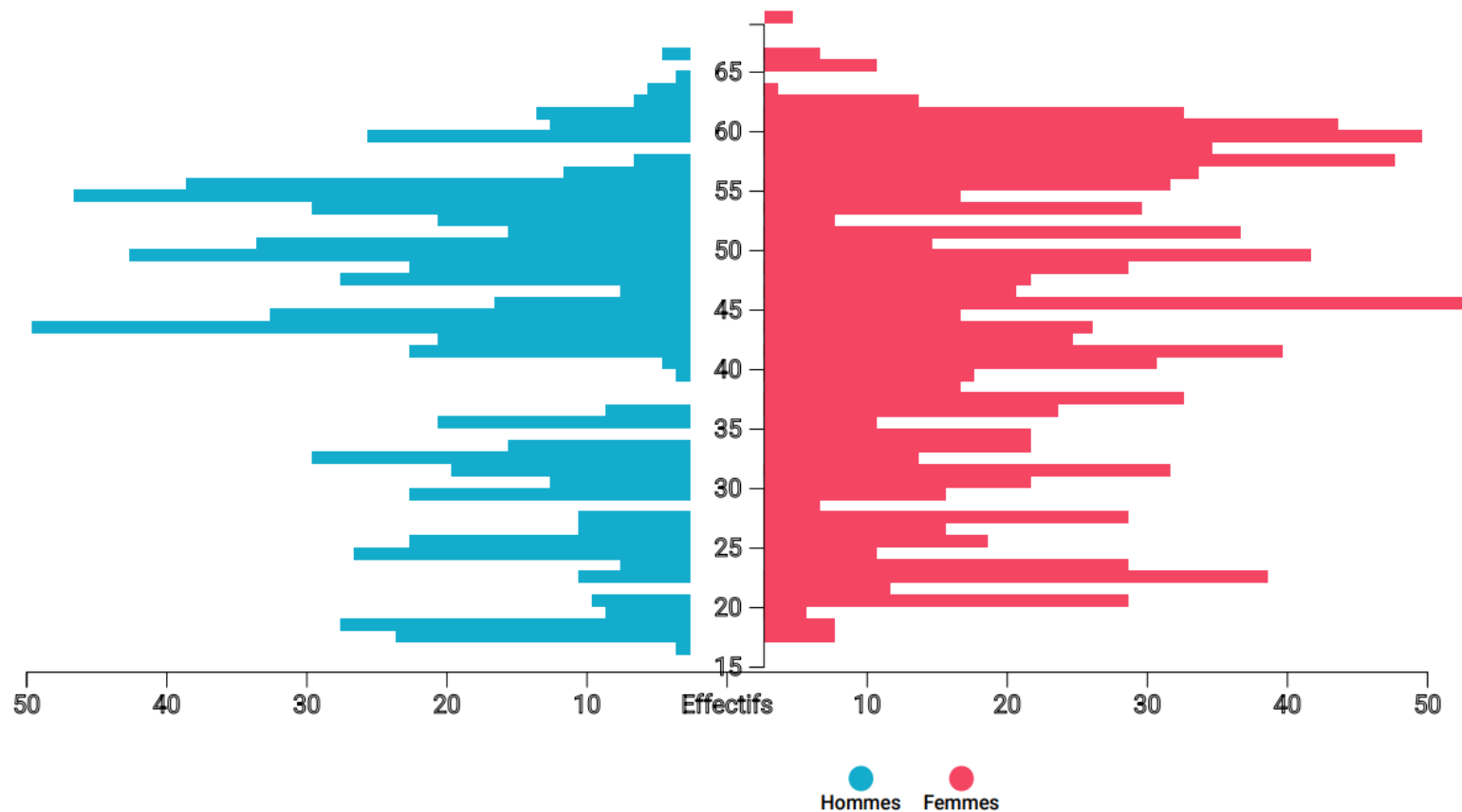
Analyse par sexe	
♀	♂
42,08 Ans Age Moyen	43,03 Ans Age Moyen
60% Effectifs	40% Effectifs

Age de vos effectifs

Les élus et conseiller ESE sont exclus de cette analyse

Age

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le
ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE



Regroupement Profil(s)	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	23 ans	48 ans	64 ans
Contractuels de droit public	18 ans	33 ans	69 ans
Contractuels de droit privé	16 ans	18 ans	20 ans
Vacataires	17 ans	23 ans	49 ans
Autres	40 ans	50 ans	66 ans

Les éléments de rémunération

2021

Coût moyen

2 586 €

Coût brut chargé
moyen (effectifs)

↑ 4,93%

Salaire brut moyen

1 815 €

Salaire brut moyen (effectifs)

↑ 3,16%

2022

Coût moyen

2 803 €

Coût moyen
(effectifs)

↑ 12,72%

Dépense brute moyenne

1 969 €

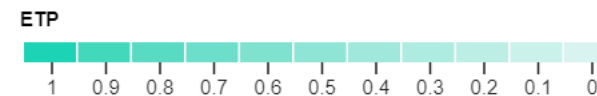
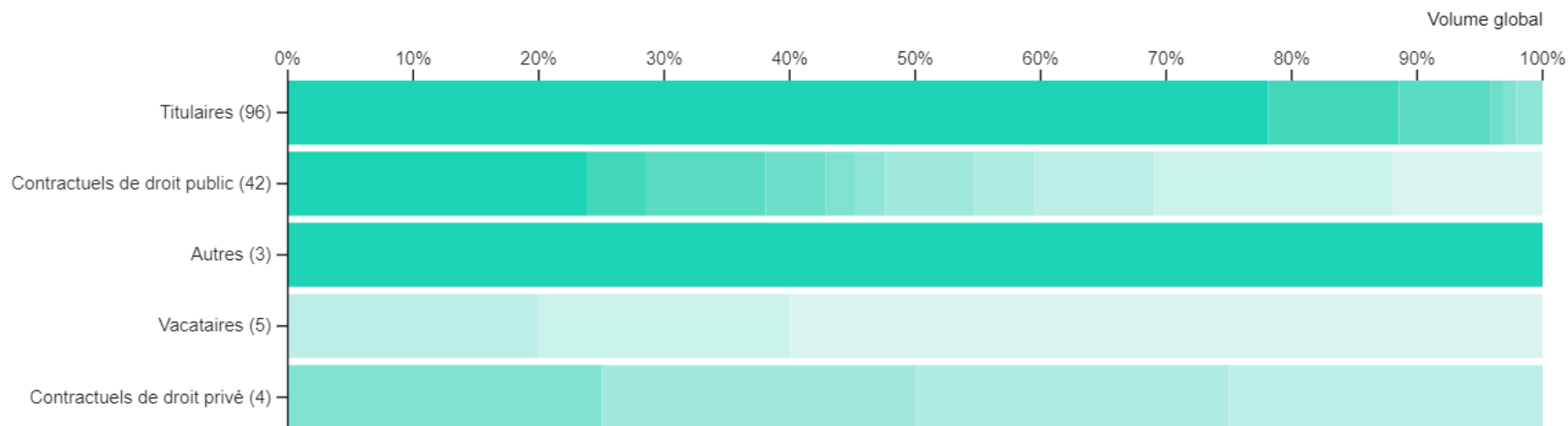
Dépense brute
moyenne (effectifs)

↑ 12,73%

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
Reçu en préfecture le 31/01/2023
Affiché le
ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

Temps de Travail sur les 12 derniers mois

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
 Reçu en préfecture le 31/01/2023
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE



La durée effective du travail

1 607 h/an

Regroupement Profils	Pourcentage d'effectifs à temps plein	Nombre d'effectifs à temps plein
Titulaires	78,13 %	75
Contractuels de droit public	23,81 %	10
Autres	100,00 %	3

Les conséquences des évolutions exogènes de 2022

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
 Reçu en préfecture le 31/01/2023
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

Impact financier lié à la revalorisation du point d'indice de +3,5 % du 1er juillet 2022

69 599 €
sur 2022

137 965 €
sur 2023

Estimation du coût mensuel de la revalorisation de mai 2022 des agents de catégorie C

688 €
Titulaires

759 €
Contractuels permanents

Impact financier de la revalorisation de septembre 2022

Revalorisation catégorie B

332 €
Année 2022

993 €
Année 2023

Profil de rémunération	Coût annuel 2022	Coût annuel 2023
Titulaire CNRACL	59 936,48	117 949,13
Contractuel indiciaire mensualisé	7 085,18	14 201,46
Contractuel indiciaire horaire	2 577,29	5 814,42

Date d'applicabilité	Coût mensuel de vos Titulaires (1)	Coût mensuel de vos Contractuels permanents (2)	Décrets
Mai 2022	688,17	758,67	Décret n° 2022-586
Janvier 2022	280,67	232,55	Décret n° 2021-1749
Octobre 2021	470,48	550,96	Décret n° 2021-1270
Avril 2021	129,55	23,26	Décret n° 2021-406

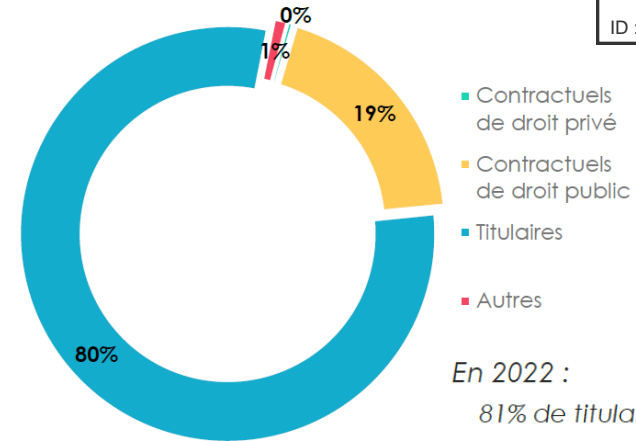
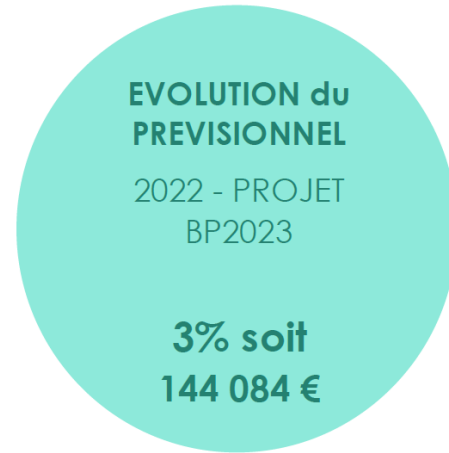
(1) Titulaires : CNRACL, IRCANTEC et Détachés

(2) Contractuels permanents : contractuels indiciaires mensualisés et contractuels en CDI (Fonction Publique Hospitalière)

Profil de rémunération	2022	2023
Titulaire CNRACL	330,90	992,70
Total	330,90	992,70

Les perspectives d'évolution des richesses humaines 2022 - 2023

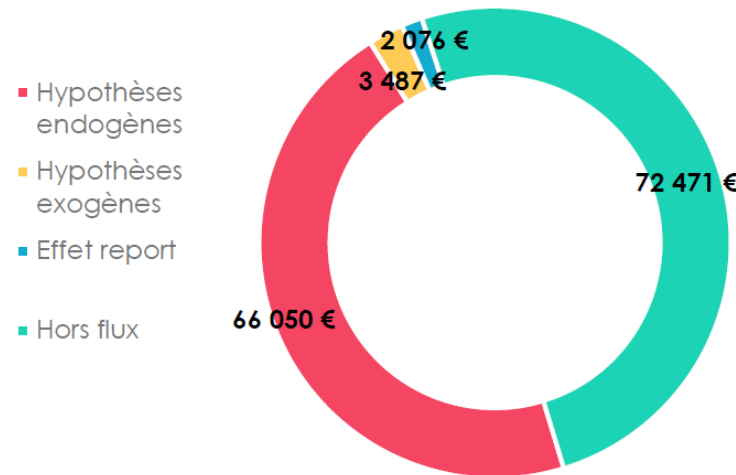
Répartition des types de population en 2023



- Contractuels de droit privé
- Contractuels de droit public
- Titulaires
- Autres

En 2022 :
 81% de titulaires
 17% de contractuels de droit public
 1% de contractuels de droit privé
 1% d'agents sur un autre statut

Explication de l'évolution 2022 - 2023

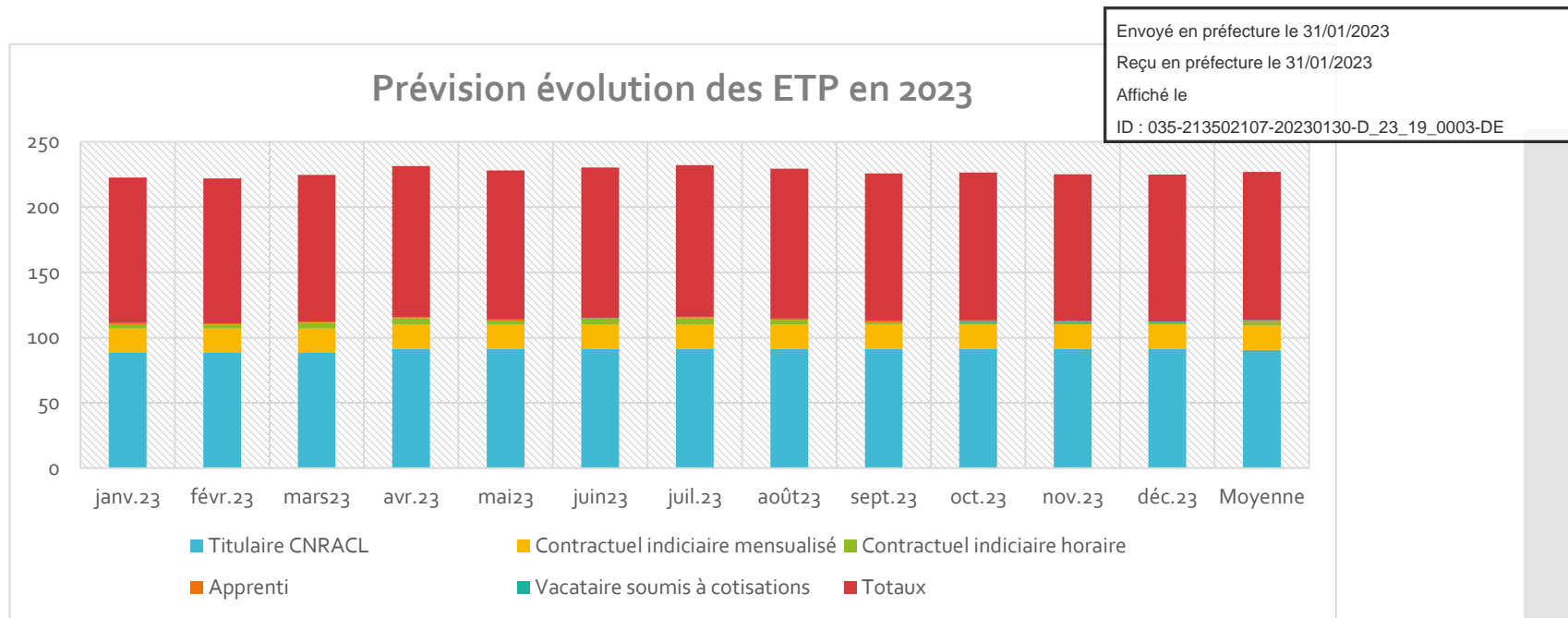


- Hypothèses endogènes
- Hypothèses exogènes
- Effet report
- Hors flux

En pourcentage :

Effet report (des données de paie de l'année 2022) : 1%
 Hors flux : 50%
 Hypothèses endogènes : 46%
 Hypothèses exogènes : 2%

Les perspectives d'évolution des richesses humaines 2022 - 2023



Les hypothèses de variation de la masse salariale identifiées au 31 décembre 2022 pour l'année 2023 sont les suivantes:

- 14 entrées de personnel.
- 12 sorties de personnel.
- Une enveloppe d'environ 5 000€ relative aux avancements d'échelon des agents titulaires.
- Une enveloppe d'environ 3000€ relative à l'augmentation du SMIC.
- Une enveloppe d'environ 7 600€ relative au RIFSEEP.
- Une enveloppe d'environ 3000€ relative aux avancements de grade des agents titulaires.

PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT 2022-2025 ET INVESTISSEMENTS ENVISAGES



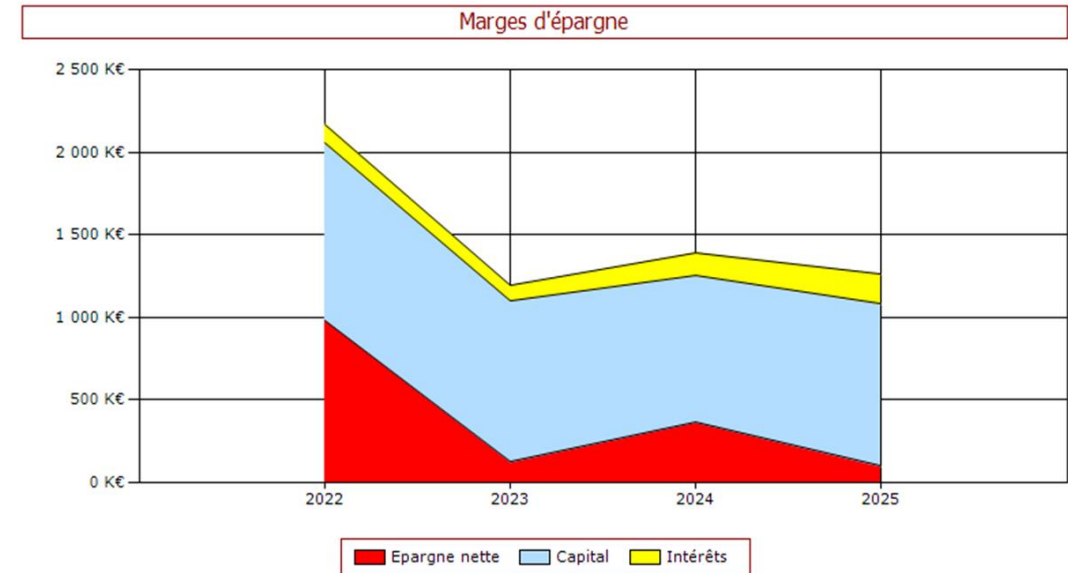
K€	2022	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	11 515	11 661	12 081	12 365
- Charges de fct. courant	9 440	10 490	10 699	11 114
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 075	1 171	1 382	1 251
+ Solde exceptionnel large	98	20	11	11
= Produits exceptionnels larges*	104	26	17	17
- Charges exceptionnelles larges*	6	6	6	6
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 173	1 191	1 393	1 262
- Intérêts	118	87	137	178
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 055	1 104	1 256	1 084
- Capital	1 070	977	889	984
= EPARGNE NETTE (EN)	985	126	366	99

L'épargne nette passerait en moyenne de 691 k€ annuels sur la période rétrospective 2018-2021 à 394 k€ sur 2022- 2025.

RATIOS DE DETTE

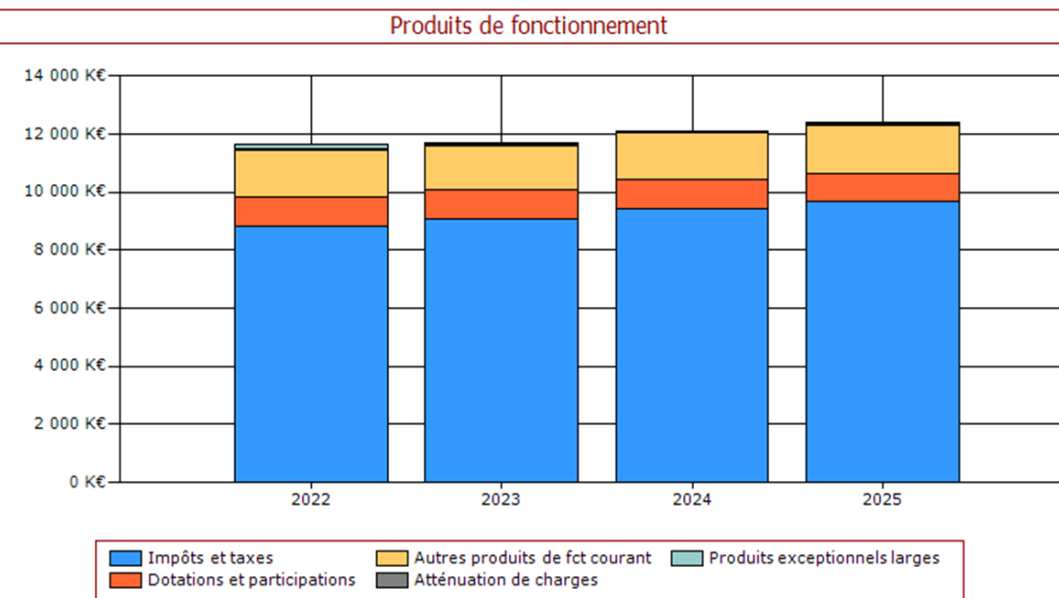
	2022	2023	2024	2025
Encours (en k€)	5 335	7 347	8 931	8 695
Epargne brute (en k€)	2 055	1 104	1 256	1 084
Encours / Epargne brute (en années)	2,6	6,7	7,1	8,0
Encours par habitant (en €)	437,7	597,9	720,9	696,2

Au maximum, sur la période 2022-2025, à fiscalité constante, 8 années d'épargne brute seraient nécessaires pour rembourser l'encours de dette



PRODUITS DE FONCTIONNEMENT : MONTANT

K€	2022	2023	2024	2025
Impôts et taxes	8 818	9 070	9 407	9 668
Contributions directes	6 296	6 757	7 088	7 344
Dotation Solid. Ctaire reçue	1 132	1 157	1 157	1 157
Reversement FNGIR	32	32	32	32
Taxe sur les pylônes électriques	64	64	65	67
Taxe locale sur la publicité extérieure	119	129	130	132
Taxe additionnelle DMTO	751	500	500	500
Attribution FPIC	178	178	178	178
Taxe sur l'électricité	245	253	256	258
Dotations et participations	1 024	1 015	1 000	981
DGF	748	750	733	712
Compensations fiscales	69	69	73	75
FCTVA fct	29	22	22	22
CAF	139	128	126	124
Solde participations diverses	39	46	46	47
Autres produits de fct courant = (1)+(2)	1 580	1 523	1 621	1 662
Produits des services et du domaine (70) (1)	1 122	1 108	1 186	1 223
Citédia	263	210	277	303
Solde produits des services	859	898	909	920
Autres produits de gestion courante (75) (2)	458	415	435	439
Dont Loyers	265	335	415	439
Dont avoir Citédia	193	80	20	0
Atténuations de charges	94	53	54	54
Produits exceptionnels	104	26	17	17
Produits de fonctionnement	11 619	11 687	12 098	12 382



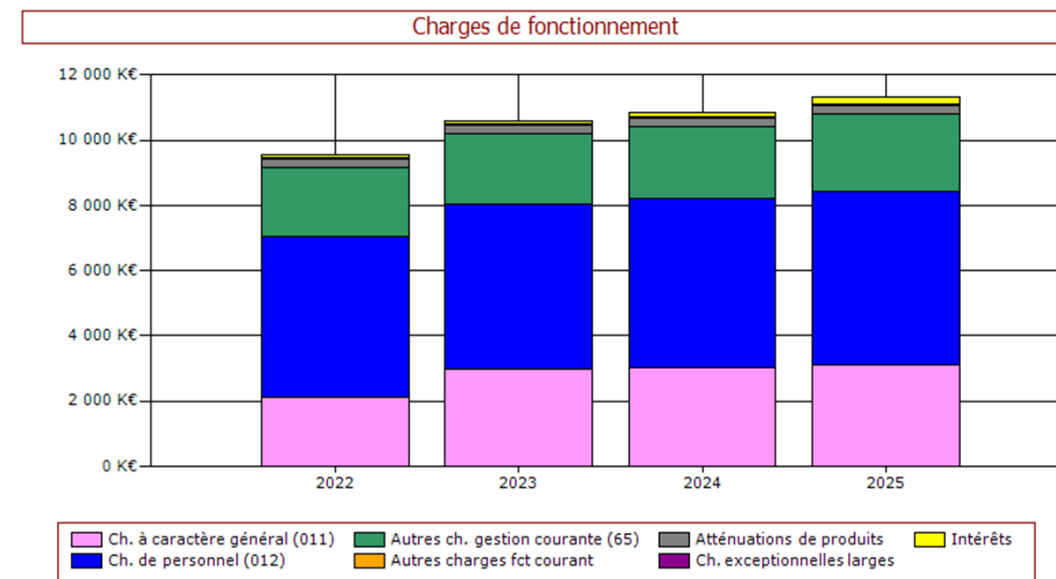
Les produits de fonctionnement évolueraient de 6,57 % sur la période 2022- 2025.

Evolution des dépenses de fonctionnement 2022-2025

Envoyé en préfecture le 31/01/2023
 Reçu en préfecture le 31/01/2023
 Affiché le
 ID : 035-213502107-20230130-D_23_19_0003-DE

CHARGES DE FONCTIONNEMENT : MONTANT

K€	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	2 114	2 975	3 034	3 095
Energie, Elec	291	741	756	771
Combustible	15	15	16	16
Carburant	14	15	15	15
Alimentation	250	280	286	291
Solde charges à caractère général	1 544	1 924	1 962	2 002
Charges de personnel	4 908	5 051	5 177	5 307
Autres charges de gestion courante	2 127	2 160	2 184	2 409
Citédia	403	402	409	417
OGECC	488	481	488	496
Syndicats	469	426	432	439
Associations	441	457	457	457
Subvention au CCAS	135	135	135	135
Piscine intercommunale	32	50	50	250
Solde autres charges de gestion courante	159	209	212	215
Atténuations de produits	291	304	304	304
Attribution de compensation versée	259	259	259	259
Contribution SRU	32	45	45	45
Charges exceptionnelles larges	6	6	6	6
Frais financiers divers (66 hs int.)	1	1	1	1
Solde frais financiers divers (hs int.)	1	1	1	1
Charges exceptionnelles (67)	5	5	5	5
Charges de fct hors intérêts	9 446	10 496	10 705	11 120
Intérêts	118	87	137	178
Charges de fonctionnement	9 564	10 583	10 843	11 298



Les charges de fonctionnement évolueraient de 18,13 % sur la période 2024- 2025.

	2022	2023	2024	2025
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	4 082	5 308	5 417	2 635
Investissements récurrents	424	626	550	550
Extension gendarmerie	128	481	0	
Nouvelle salle de sports	1 288	55		
Extension mairie 2ème tranche	0	30	360	810
Terrain synthé- éclairage- vestiaires (ZAC BCT)	0	0	0	100
Extension médiathèque	73	2 041	1 327	0
Vestiaires tennis- réhabilitation	55	0	0	0
Réseau de chaleur	9	146	987	0
Travaux Ad'AP divers batiments, chauffage Emeraude	19	129	0	0
Communication et Informatique (SDN à partir 2022)	152	125	85	196
Cimetière centre et voies de desserte	77	70	0	0
Réhabilitation maison de Maxime et sanitaires			0	212
Nouveaux locaux police municipale	0	125	170	162
Réfection Gymnase L.Bobet	0	0	0	100
Rénovation Ecole G.Gérard	0	455	1 363	455
Centre technique municipal	1 825	600	0	0
Aménagements aires de jeux	13	185	50	50
Acquisition maison 6 avenue Brizeux	0	200	0	0
Halle An Diskuiz	0	40	0	0
Extension cimetière de Beausoleil	19	0	525	0
Autres dépenses d'investissement	28	0	0	0
Total DI hors capital	4 110	5 308	5 417	2 635

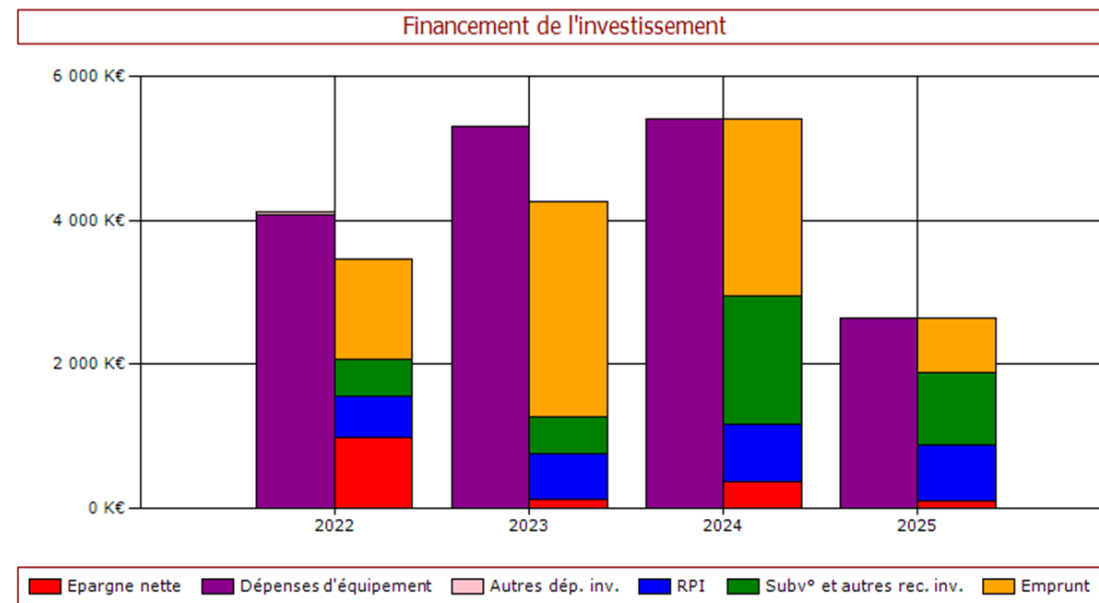
**17,4 Millions d'€uros
d'investissements sur
la période 2022 -2025**

➔ **Maintenir une politique d'investissements volontariste adaptée aux besoins des habitants et des services municipaux.**

FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE

K€	2022	2023	2024	2025
Dépenses directes d'équipement	4 082	5 308	5 417	2 635
Dépenses financières d'inv.	28	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	4 110	5 308	5 417	2 635
Financement de l'investissement	3 464	4 257	5 417	2 635
EPARGNE NETTE	985	126	366	99
Ressources propres d'inv. (RPI)	566	628	809	786
FCTVA	523	355	809	786
Produits des cessions	0	190	0	0
AC Investissement	0	22	0	0
Diverses RPI	43	61	0	0
Participations aménageurs ZAC BCT	295	295	295	295
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	218	218	1 474	706
Emprunt	1 400	2 990	2 473	749
Variation de l'excédent global	-646	-1 051	0	0

Sur la période 2022-2025, l'emprunt contribue pour 7,612 M€, l'épargne nette pour 1,576 M€, les cessions foncières et participation aménageurs pour 1,370 M€, au financement d'un volume d'environ 17,4 M€ d'équipements.



La future médiathèque - Des espaces repensés pour des utilisations plus diversifiées

Côté Parc



Côté Rue



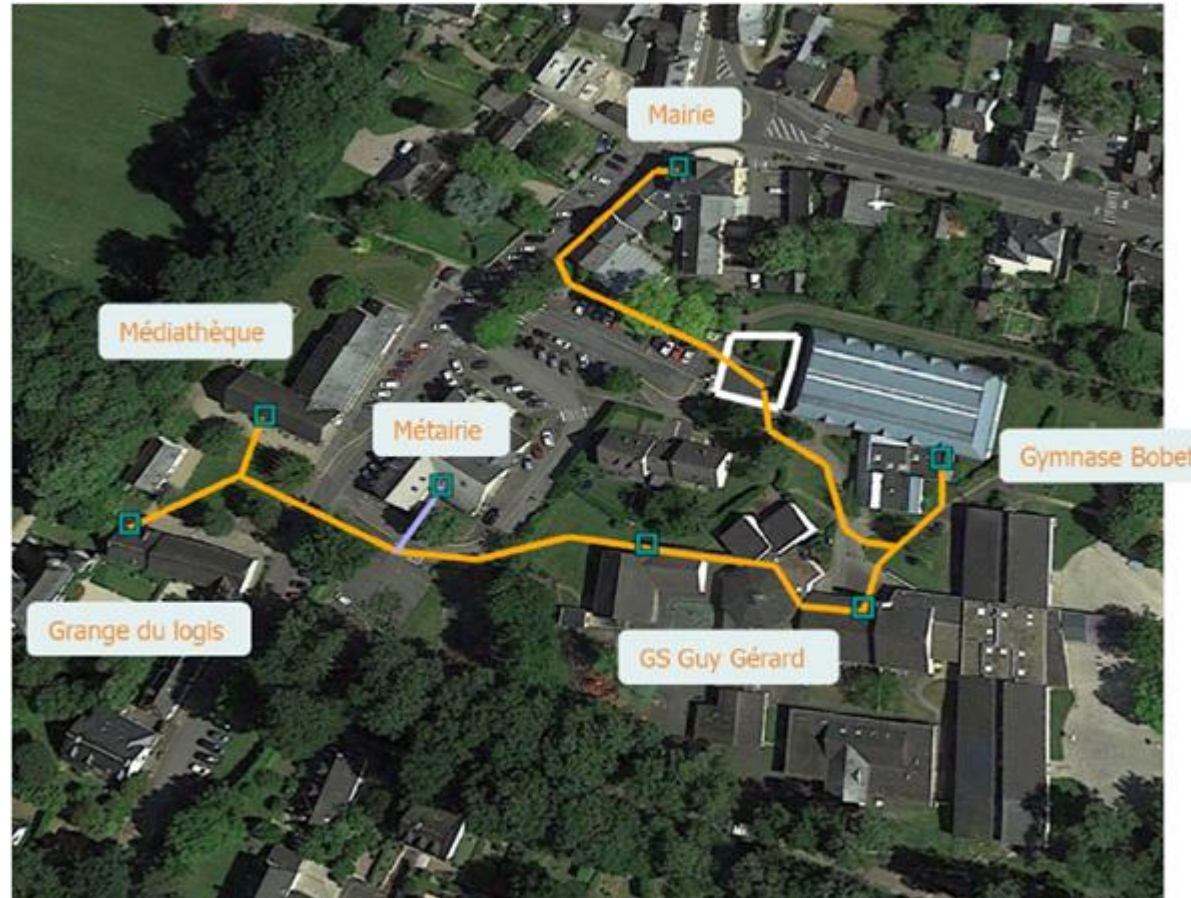
Le Centre technique municipal (CTM) - Un nouveau pôle en adéquation avec le développement des services rendus par les personnels techniques



Le lancement de la tranche ferme (élémentaire) de la restructuration - réhabilitation du Groupe scolaire Guy Gérard pour mieux adapter son fonctionnement aux utilisateurs



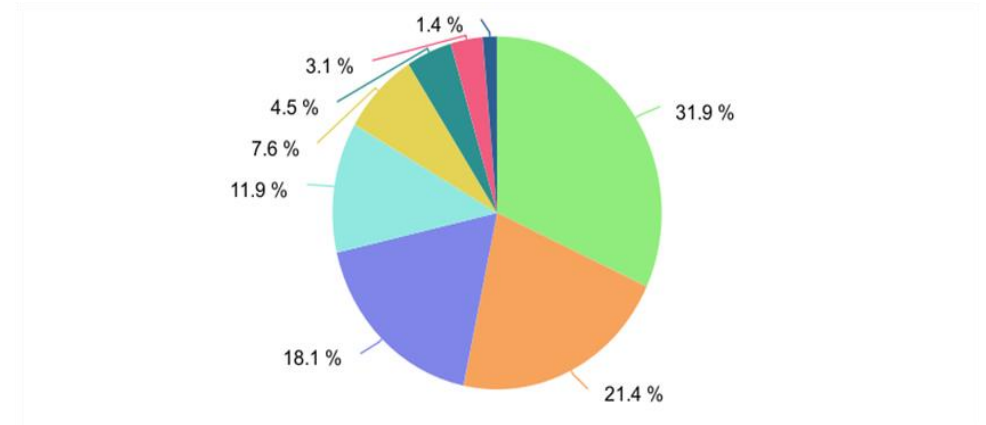
Un réseau de chaleur biomasse en réponse aux préoccupations de transition et d'économie énergétiques reliant un ensemble de bâtiments municipaux



La synthèse de la dette

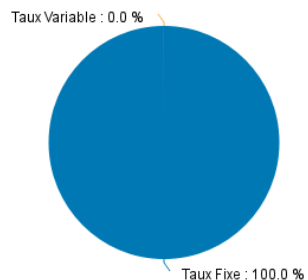
1/ Répartition de l'encours de 5 335 k€ par prêteurs au 31 12 2022

Prêteur	%	Montant
La Banque Postale (LBP) et la Banque Populaire Grand Ouest (BPGO)	31,87	1699 999,95
CAISSE D'EPARGNE	21,41	1142 350,49
CREDIT AGRICOLE	18,12	966 666,66
CREDIT MUTUEL	11,95	637 500,24
ARKEA	7,61	405 833,61
Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise	4,50	240 337,55
CALYON	3,14	167 264,55
DEXIA CREDIT LOCAL DE FRANCE	1,41	75 000,00
TOTAL		5 334 953,05



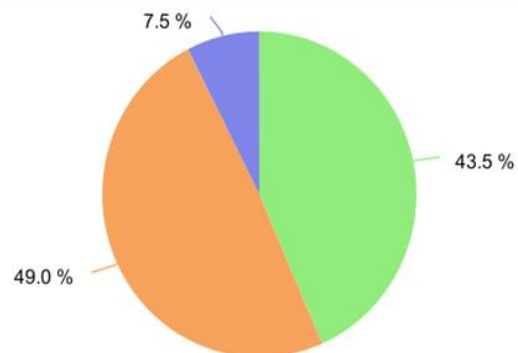
La dette pacéenne est cadrée, elle est à taux fixe, ne contient aucun produit structuré. La capacité ou durée de désendettement monterait à environ 7,8 ans d'épargne brute en fin de prospective.

Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	5 334 953,05	0,00	5 334 953,05
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 9 mois		6 ans, 9 mois
Duration	4 ans, 8 mois		4 ans, 8 mois
Nombre d'emprunts	14	0	14
Taux actuariel	1,87%	0,00%	1,87%

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	2 318 286,37
5 - 10 ans	2 616 666,68
>= 30 ans	400 000,00
TOTAL	5 334 953,05

La synthèse de la dette

2/ Plan d'extinction de la dette actuelle – Evolution de l'annuité

Exercice	Encours début	Tirage	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2022	5 005 056,27	1 400 000,00	1 182 963,06	3 740,00	109 119,84	2,01%	2,11%	1 070 103,22	1 182 963,06
2023	5 334 953,05	1 400 000,00	1 103 492,93	0,00	109 635,69	1,89%	1,91%	993 857,24	1 103 492,93
2024	5 741 095,81	0,00	849 979,89	0,00	95 909,06	1,75%	1,80%	754 070,83	849 979,89
2025	4 987 024,98	0,00	784 020,47	0,00	79 332,09	1,67%	1,73%	704 688,38	784 020,47
2026	4 282 336,60	0,00	686 748,18	0,00	64 258,65	1,58%	1,63%	622 489,53	686 748,18
2027	3 659 847,07	0,00	611 843,41	0,00	51 343,48	1,49%	1,54%	560 499,93	611 843,41
2028	3 099 347,14	0,00	513 096,20	0,00	42 013,45	1,44%	1,46%	471 082,75	513 096,20
2029	2 628 264,39	0,00	427 654,80	0,00	35 096,24	1,42%	1,42%	392 558,56	427 654,80
2030	2 235 705,83	0,00	422 332,12	0,00	29 773,56	1,43%	1,43%	392 558,56	422 332,12
2031	1 843 147,27	0,00	367 167,99	0,00	24 609,64	1,45%	1,45%	342 558,35	367 167,99
2032	1 500 588,92	0,00	345 972,56	0,00	20 080,68	1,46%	1,46%	325 891,88	345 972,56
2033	1 174 697,04	0,00	305 843,59	0,00	15 665,83	1,49%	1,48%	290 177,76	305 843,59
2034	884 519,28	0,00	266 448,22	0,00	11 984,90	1,53%	1,52%	254 463,32	266 448,22
2035	630 055,96	0,00	262 950,78	0,00	8 487,46	1,62%	1,57%	254 463,32	262 950,78
2036	375 592,64	0,00	226 143,54	0,00	5 013,76	1,83%	1,69%	221 129,78	226 143,54
2037	154 462,86	0,00	156 303,34	0,00	1 840,48	2,22%	1,96%	154 462,86	156 303,34

